

# INSTALLATION DES CRÈCHES DE NOËL DANS LES MAIRIES, UNE INSTRUMENTALISATION PARTISANE ET ILLÉGALE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) ne veut pas interdire les crèches ; elle refuse simplement de laisser faire celles et ceux qui instrumentalisent la religion catholique à des fins partisanes en installant en toute illégalité les crèches de la nativité au sein d'un bâtiment qui abrite le siège d'une collectivité publique ou d'un service public.

## Une pratique illégale

Le principe de séparation de l'Etat et des cultes, énoncé dans la loi de 1905, impose à l'Etat et aux collectivités publiques la neutralité vis-à-vis de toutes les religions et interdit les signes ou emblèmes religieux dans les bâtiments publics abritant le siège d'une collectivité publique ou d'un service public. L'installation des crèches de la nativité dans les mairies est donc contraire à la loi.

Face à l'inaction des préfets qui se refusent d'exercer leur contrôle de légalité pour faire respecter le principe de laïcité, la LDH doit chaque année saisir la juridiction administrative pour faire interdire ces installations.

## Des maires d'extrême droite récidivistes

En effet, chaque fin d'année certains maires d'extrême droite – comme à Beaucaire, Béziers et Perpignan – installent des crèches de Noël dans leur mairie. Ils ont pourtant connaissance de cette interdiction et du coût qui en découle pour leurs contribuables, la plupart d'entre eux ayant déjà été condamnés par les tribunaux administratifs. Ils récidivent à chaque période de Noël, avec des méthodes ubuesques pour tenter de contourner la loi, telle la crèche sur roulettes de Béziers.

## Une instrumentalisation de la laïcité

Si ces maires mettent en avant les « origines chrétiennes de la France », les principes de la loi de 1905 s'appliquent à toutes les religions, et il n'existe aucune tradition d'installation de crèches au sein des mairies, maisons de toutes les citoyennes et tous les citoyens. Il ne s'agit que d'une pratique provocatrice destinée à afficher la préférence d'un culte au détriment des autres.

La laïcité doit être appliquée par tous les élu-e-s de la République, en respectant toutes les religions de la même façon. Ce principe républicain fondamental permet à toutes et tous de vivre ensemble sans discrimination.

